

Barreau.

Barreau.

1^o ADMISSION — assermentation d'Avocat —
Formes.

Re *Alavoine* (1892)—215 Ex. 413.

2^o MEMBRE DU BARREAU suspendu de ses fonc-
tions pour Mépris de Cour.

Re *Durell* (1891) 10 C.R. 493.

3^o MEMBRE DU BARREAU censuré pour procédés *Barreau.*
indélicats au point de vue professionnel.

Re *Durell*, ex parte *Mutton* (1893)
—216 Ex. 190.

Batards.

Bâtards.

1^o DÉCÉDÉ sans héritiers légitimes—ciéanciers
—procédure.

Voir “*Deshérence.*”

2^o ENFANT ILLÉGITIME—maintien.

Voir “*Pension,*” 4^o.

Baux.

Baux.

1^o ANNULATION—effet de l’annulation d’un
Bail sur le droit de réclamer loyer.

Godfray v. Baudains et au. (1889)—10 C.R. 416.

2^o RÉSILIATION prononcée sur action en con-
firmation d’arrêt pour loyer—défendeur
ayant quitté le pays.

Le Quesne v. Wakeham (1891)—214 Ex. 459.

Hazard v. Gestrand, Dutheil intervenant (1892)
—215 Ex. 409.

3^o RÉSILIATION—prononcée sur action en con-
firmation d’arrêt pour loyer—en Désastre
—défendeur étant en état de faillite.

Snell v. Warr (1891)—215 Ex. 66.

Powell v. Freeling (1892)—215 Ex. 343.

4^o RÉSILIATION prononcée sur Ordre de Justice
y concluant.

Baudains v. Le Marquand (1890)—214 Ex. 298.

Le Dain v. Reed (1892)—215 Ex. 417.

Richardson v. Berson (en désastre) 215 Ex. 531.

Nicolle v. Collins (1893)—216 Ex. 104.

Hawksford v. Collins (1893)—216 Ex. 111.

Baux.

5° RÉSILIATION—Refus de quitter prémisses—Résiliation ordonnée sur Ordre de Justice alléguant que locataires refusent de quitter prémisses—défendeurs condamnés à livrer possession.

Beilvert v. East et ux. (1893)—215 Ex. 547.

6° RÉSILIATION—action pour voir prononcer résiliation—loyer étant payé jusqu'à Noël, locataire a droit de jouir des prémisses jusqu'à cette date—déchargé de l'action.

Baudains v. Le Marquand (1890)—214 Ex. 193.

7° BAIL pour neuf années avec pouvoir de renouvellement—validité—Bail pour au-delà de neuf ans n'est valable qu'à condition d'être passé en forme de contrat héréditaire—Bail pour neuf années avec pouvoir de renouvellement, à moins d'être passé en forme de contrat, n'est valable que pour neuf années.

Brown v. Alexandre (1891)—214 Ex. 349.

8° BAIL de 99 ans—Défendeur étranger jouissant d'une propriété en vertu d'un Bail de 99 ans—Acte de condamnation—demande de procéder à la réalisation du Bail pour satisfaire au jugement—ordonné que les propriétaires du fonds soient convenus.

Re Masson, ex parte Balleine (1892)
—215 Ex. 384.

**Bénéfice
d'Inven-
taire.****Bénéfice d'Inventaire.**

Voir "Meubles," 5°.

1° TESTAMENT remis au Vicomte par la veuve, subséquemment à la première tenue de l'Inventaire. Commandé au Vicomte de le présenter au Doyen à la Cour Ecclésiastique, afin qu'il en soit ordonné.

Re James Le Brun—Représentation du Vicomte
1890)—214 Ex. 165.

Bigamie.*Bigamie.**Voir " Crime," 2°.***Bille de Prévôt.***Bille de*

ACTION POUR FRAIS, mal ajournée par une Bille de Prévôt.

*Voir " Actions—Formes," 21°.***Billet de Convocation.***Billet de**Voir " Assemblée Paroissiale," 1°, 2°. Convocation.***Billet—Cour du Billet.***Billet—*

COMPÉTENCE.

*Voir " Actions—Formes," 20°.**" Procédure," 19°.**" Règlement Sanitaire," 2°**Cour du Billet.***Billets à Ordre.***Billets à*

1° ACTION EN RECONNAISSANCE—manque de considération allégué par le défendeur dans une action par le détenteur actuel—aucun commencement de preuve n'étant fourni d'un manque de considération de la part de la personne en faveur de laquelle le billet avait été consenti dans l'origine—défendeur condamné reconnaître.

Ordre.

Nicolle v. Le Feuvre, Gicquel intervenant (1891)
—214 Ex. 492.

2° ACTION EN PAIEMENT—Endosseur—demande que l'endosseur du billet soit convenu—écartée.

Giffard v. Gabeldu (1892)—215 Ex. 246.

Billets à 3^o VALIDITÉ—Question quant à la validité décidée d'après la loi du pays où le billet fut consenti.

Ordre.

Alcock v. Lumley (1893)—216 Ex. 93.

Brièveté.

Brièveté.

CAUSE MAL INSTITUÉE en brièveté, d'autant que, par sa nature, elle ne requiert pas expédition.

Vincent v. Le Blancq, Vincent et aus. à la cause (1890)—214 Ex. 61.